

C A N A D A

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE L'ÎLE-D'ANTICOSTI

**RÈGLEMENT R 106-05-11**

**RÈGLEMENT DANS LE BUT DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE PERMIS  
ET CERTIFICAT NUMÉRO 28-06-90 AFIN D'ABROGER LE CHAPITRE 6  
CONCERNANT L'ÉMISSION DE CERTIFICAT D'OCCUPATION**

CONSIDÉRANT que la Municipalité de L'Île-d'Anticosti souhaite modifier son règlement de permis et certificats;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), la municipalité peut adopter, modifier ou abroger un règlement concernant les permis et certificats sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Boudreault, appuyé par M. Stefan Tremblay et résolu à l'unanimité des membres du conseil, que le règlement R 106-05-11 soit adopté comme suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent projet de règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Le chapitre 6 est abrogé.

ARTICLE 3

Le présent projet règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Denis Duteau  
Maire

Véronique Rodgers  
Secrétaire-trésorière

AVIS DE MOTION :	2 mai 2011
ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT:	2 mai 2011
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	6 juin 2011
PUBLICATION :	9 juin 2011
ENTRÉE EN VIGUEUR :	9 juin 2011